



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le jeudi 11 juillet 2019 à 12 h 15.

SONT PRÉSENTS :

M. Pier-Luc Laurin, conseiller
M. Michel Morin, conseiller
Mme Michèle Guay, conseillère
Mme Sara Dupras, conseillère

EST ABSENT :

M. Paul Germain, maire
M. Joey Leckman, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Pierre Daigneault, maire suppléant, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, directeur général, est présent.
Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent.
M. Maxime Roy, technicien juridique, est présent.

1.
1.1

22993-07-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin
Appuyé par Mme Michèle Guay

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

2.

2.1

22994-07-19

**ADOPTION – RÈGLEMENT 754-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 754 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT
POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 814 000 \$**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la préparation du présent règlement a été donné en date du 8 juillet 2019 (résolution 22966-07-19);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sara Dupras

Appuyé par Mme Michèle Guay

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 754-1 modifiant le règlement numéro 754 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 814 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2

22995-07-19

**ADOPTION – RÈGLEMENT 764 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
1 363 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 363 000 \$ POUR DES TRAVAUX
DE MISE À NIVEAU D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS
RELATIFS À L'AQUEDUC MUNICIPAL EXISTANT ET POUR
L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUIITS DE CAPTAGE D'EAU
SOUTERRAINE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la préparation du présent règlement a été donné en date du 8 juillet 2019 (résolution 22967-07-19);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Morin

Appuyé par M. Pier-Luc Laurin

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 764 décrétant une dépense de 1 363 000 \$ et un emprunt de 1 363 000 \$ pour des travaux de mise à niveau d'infrastructures et d'équipements relatifs à l'aqueduc municipal existant et pour l'analyse de vulnérabilité des puits de captage d'eau souterraine de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

3.
QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune période de question n'a été tenue puisqu'aucune personne du public n'était présente.

4.
4.1
22996-07-19 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin
Appuyé par Mme Sara Dupras

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 12 h 16.

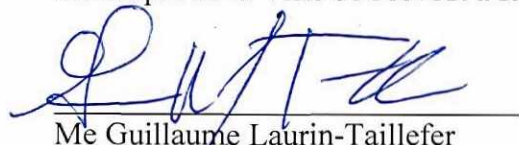
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 22993-07-19 à 22996-07-19 contenues dans ce procès-verbal.



Pierre Daigneault, maire suppléant

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 22993-07-19 à 22996-07-19 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 11 juillet 2019.



Me Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier